



DELIBERATION N° 4

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE) M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à S.PUYO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Absente : N.DAUGA

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire rappelle que les ouragans Irma et Maria qui ont frappé les Antilles au mois de septembre dernier figurent parmi les plus dévastateurs de l'histoire.

Ils ont provoqué d'innombrables dégâts plus particulièrement sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Au-delà de l'urgence immédiate, les besoins de reconstruction sont à envisager rapidement pour redonner de bonnes conditions de vie aux sinistrés.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations se sont mobilisées aux côtés des autorités publiques et parmi elles figure la Fondation de France qui a créé une antenne sur place.

Aussi, la Ville de Boucau entend naturellement contribuer à l'appel à la générosité lancé par la Fondation de France envers les populations des Antilles par l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

**Objet : Subvention
exceptionnelle à la
Fondation de France
pour les sinistrés
des Antilles**

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **exprime** sa profonde solidarité envers le peuple Antillais,
- . **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € par versement direct auprès de la Fondation de France en faveur des sinistrés,
- . **dit** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 7 novembre 2017

Le Maire,

A blue ink signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BOUCAU' and 'Antilles'.

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/11/2017